

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez au Salaire à vie. L'adhésion à l'association vous permettra de contribuer concrètement à la construction et à la diffusion du projet. Vous pourrez y participer via les activités de l'association, sur internet, ainsi que lors des assemblées générales. Une fois votre adhésion validée, vous serez contacté(e) par notre responsable des adhésions. Dès à présent, reportez-vous au site www.salaireavie.fr

RÉDUCTION D'IMPÔT : les dons et cotisations à l'association Salaire à Vie ouvrent droit à **une réduction d'impôt de 66%**, dans la limite de 20% du montant imposable. Un reçu fiscal (pour les personnes physiques) sera systématiquement envoyé par courriel ou par la poste.

Merci de remplir ce bulletin en utilisant des majuscules d'imprimerie.

ADHÉSION (PERSONNES) **DON**

NOM (OU RAISON SOCIALE) : **PRÉNOM :**

ADRESSE :

CODE POSTAL : **VILLE :**

TÉLÉPHONE FIXE : **PORTABLE :**

COURRIEL :

JE RÈGLE MA COTISATION / DON :

PAR VIREMENT BANCAIRE mensuel annuel

ORGANISME FINANCIER : CIC MONTREUIL CHAUX

IBAN : FR76 3006 6106 4000 0203 9910 127 | BIC : CMCIFRPP

PAR CHÈQUE, À L'ORDRE DE : ASSOCIATION SALAIRE À VIE

10 €

3,40 € après
réduction d'impôt

30 €

10,20 € après
réduction d'impôt

50 €

17 € après
réduction d'impôt

100 €

34 € après
réduction d'impôt

AUTRE MONTANT :

..... €

Une cotisation de 10€ est demandée pour toute adhésion. Le reste de la somme versée sera enregistrée comme un don.

Fait à :

Le :

Signature :

Merci de retourner ce bulletin dûment complété et le cas échéant accompagné d'un chèque à l'adresse :

ASAV – 78 BOULEVARD DE CHANZY, 93100 MONTREUIL

✉ contact@salairevie.fr